



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/6/L.14
21 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Sixième session

Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,
CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

**Albanie^{*}, Algérie^{*}, Allemagne, Argentine^{*}, Arménie^{*}, Autriche^{*}, Belgique^{*},
Bosnie-Herzégovine, Bulgarie^{*}, Chypre^{*}, Congo^{*}, Côte d'Ivoire^{*}, Croatie^{*}, Équateur^{*},
Espagne^{*}, Estonie^{*}, Éthiopie^{*}, Finlande^{*}, France, Grèce^{*}, Guatemala, Hongrie^{*},
Kenya^{*}, Lettonie^{*}, Liechtenstein^{*}, Nicaragua, Norvège^{*}, Pays-Bas, Pérou, Pologne^{*},
Portugal^{*}, République tchèque^{*}, République-Unie de Tanzanie^{*}, Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda^{*}, Saint-Marin^{*}, Serbie^{*}, Slovaquie^{*},
Slovénie, Suède^{*}, Suisse, Ukraine et Uruguay: projet de décision**

6/... Prévention du génocide

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 2005/62 de la Commission des droits de l'homme, en date du 20 avril 2005, ainsi que la décision 2/102 du Conseil, en date du 6 octobre 2006,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action en cinq points et les activités du Conseiller spécial pour la prévention du génocide (E/CN.4/2006/84), ainsi que des faits nouveaux survenus depuis la présentation de ce rapport,

^{*} Pays non membres du Conseil des droits de l'homme.

Prie le Secrétaire général de remettre un rapport actualisé au Conseil, à sa septième session, et invite le Conseiller spécial à prendre la parole devant le Conseil, à la même session, afin de rendre compte des progrès accomplis dans l'exercice de ses fonctions.
